

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	24
VOTES	
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Date de convocation : 06/02/2020

Présenté par le Maire ,
A Serres-Castet, le 13/02/2020
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Serres-Castet, le 13/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,

LATEULADE Cathie
FORGUES Alain
SAUS Fabrice
BURGOETE John
DUMURIERE Lydie
BAYAT Jean
ROBESSON Joelyne
TUCOU Max
LALANDE Gerard
CLABÉ Frédéric
BOUNOU Henri
LANGINIER Cécile
BERNADA Laurence
CALANNE Xavier
DUBIGUAS Philippe
MIMIAGUE Jean-Pierre
LA MARCADE Clotilde
DEGANS Sandra
CASTERES Sandrine

(Handwritten signatures corresponding to the names listed on the left)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___

**Note de synthèse sur le compte administratif 2019
du budget annexe du lotissement « Le Carros »**

Le budget annexe de l'opération du lotissement « Le Carros » a été créé par délibération du conseil municipal en séance du 7 juin 2018.

La création de ce budget annexe a pour but de regrouper toutes les dépenses et recettes relatives à cette opération et de définir l'incidence de cette opération sur le budget principal, au moment de sa clôture. Il s'agit de déterminer si l'opération s'achèvera par un excédent ou un déficit.

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de 26 646,25 €, résultat identique à celui de l'année 2018.

Sur l'année 2019, le budget annexe du lotissement « Le Carros » n'enregistre aucune écriture comptable relative à des dépenses d'études, d'honoraires ou autres.

L'exécution du budget 2019 s'est traduite essentiellement par la contre passation des écritures de stock de 2018 pour un montant de 470 914,11 € et le constat du stock 2019 pour le même montant.

L'opération se poursuivra en 2019. L'excédent du compte administratif 2019 sera alors reporté en recettes de la section d'investissement pour 26 646,25 €.

Serres-Castet, le 13 février 2020



Jean-Yves Courrèges



Conseil municipal du jeudi 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 février à 20h30, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée le jeudi 6 février 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. COURREGES Jean-Yves, Maire.

Conseillers en exercice : 26

PRESENTS : M. BAYAUT Jean Marc, Mme BERNADAS Laurence, Mme BURGUETE Martine, Mme CASTERES Sandrine, M. CLABÉ Frédéric, M. COURREGES Jean-Yves, Mme DARMAILLACQ Lydie, Mme DEGANS Sandra, M. DUVIGNAU Philippe, M. FORGUES Alain, M. LALANDE Gérard, M. LALANNE Xavier, Mme LAMARCADE Clotilde, Mme LANGINIER Cécile, Mme LATEULADE Catherine, M. MIMIAGUE Jean- Pierre, M. MOUNOU Henri, Mme ROBESSON Jocelyne, M. SALIS Fabien, M. TUCOU Max

ABSENTS ou EXCUSES : Mme CLERC Edith par pouvoir à Mme CASTERES Sandrine, M. COUSSO PARGADE Didier par pouvoir à M. LALANDE Gérard , Mme DELUGA Nathalie par pouvoir à Mme DARMAILLACQ Lydie, M. JOANCHICOY Jean-Luc par pouvoir à M. COURREGES Jean-Yves, Mme MENDEZ Isabel par pouvoir à Mme ROBESSON Jocelyne, M. ROUX Marc par pouvoir à M. FORGUES Alain

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme MARSAN Sylvie, directrice générale des services

Secrétaire de séance : Mme BERNADAS Laurence

N° interne de l'acte : 2020/013-07

Bilan annuel 2019 des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et du budget annexe du lotissement "Le Carros"

Rapporteur : M. COURREGES Jean-Yves et Mme BURGUETE Martine

Le Maire indique que conformément à la loi n°95-127 du 8 février 2005 relative aux marchés publics et délégations de service public, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2019, retracé au compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Aussi, il présente à l'assemblée les mutations immobilières qui ont été effectuées durant l'année 2019.

Budget principal :

Pour ce qui concerne les dépenses y figure la somme de 12 633,12 euros qui concerne les mutations suivantes :

- Acquisition à M. Lasmarrigues de trois parcelles boisées cadastrées section AD n°26 d'une superficie de 3 a 93 ca, n°29 d'une superficie de 35 a 82 ca et n°31 d'une superficie de 13 a 20 ca au prix de 4500 €. Les frais d'acte notarié sont de 654 euros ;
- Acquisition au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lees d'une parcelle de terre cadastrée AD n°39 (partie) d'une superficie de 4 a 52 ca, au prix de 1 €. Les frais d'acte notarié sont de 147 euros ;
- Acquisition à M. Duclent d'une bande de terre cadastrée section AD n°184 d'une superficie de 2 a 62 ca et section AD n°185 d'une superficie de 3 ca, au prix de 1048 €, pour sécuriser la circulation des piétons et améliorer la visibilité pour les usagers de la voie. Les frais d'acte notarié sont de 205, 76 euros.

- Acquisition à Mme Lajus épouse Hauret de la parcelle bâtie cadastrée section AZ n°61 d'une superficie de 00 ha 20a 02 ca au prix de 250 000 € (mandaté sur l'exercice 2018) pour acquérir le foncier nécessaire pour la réalisation de logements sociaux prévus à l'emplacement réservé G du Plan Local d'Urbanisme. Les frais d'acte notarié sont de 3777,11 €.
- Acquisition à l'Association syndicale libre du lotissement Lou Coustalat de parcelles cadastrées AE 134, AE 136 et AE 135 d'un superficie totale de 00 ha 13 a 77 ca, au prix de 1€, pour intégration dans le domaine public des voies du lotissement. Les frais d'acte notarié sont de 188 €.
- Acquisition à M. Hedacq-Coustet de la parcelle cadastrée BC 252 d'une superficie de 3 a 03 ca au prix de 1 €, pour un cheminement piétons. Les frais d'acte notarié sont de 255€.
- Acquisition à Mme Bébiot épouse Allard de parcelles cadastrées AN 185 et AN 203 d'une superficie totale de 00 ha 05 a 53 ca, au prix de 1€, pour intégration dans le domaine public des voies du lotissement. Les frais d'acte notarié sont de 352 €.
- Echange avec M. Bareille d'un parcelle cadastrée ZD 14 de la parcelle d'une superficie de 01 ha 17 a 68 ca, pour la création d'un cheminement piétonnier. Les frais d'acte notarié sont de 1265,25 €.
- Acquisition à l'Association syndicale du lotissement Le clos des Oliviers d'une parcelle cadastrée BC 663 d'une superficie totale de 00 ha 39 a 23 ca, au prix de 1€, pour intégration dans le domaine public des voies du lotissement. Les frais d'acte notarié sont de 236 €
- Pour ce qui concerne les recettes, y figure la somme de 12 328,47 euros, qui correspond aux mutations suivantes :
- Reprise par la société Pau Pyrénées Diffusion Automobiles d'un véhicule de marque Renault pour le prix de 1 €, à l'occasion de l'achat d'un véhicule électrique ;
- Cinq caveaux vendus à des administrés pour un prix total de 12 327,47 €HT.

Budget annexe du lotissement "Le Carros" :

Ce budget n'enregistre ni de cession ni d'acquisition pour l'année 2019.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan 2019 des mutations immobilières présentées et précise qu'elles ont été conformes aux décisions prises pour ce qui les concerne chacune.

Résultats de vote :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

M. COURREGES Jean-Yves

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SERRES-CASTET
Numéro de l'acte	2020-013-07
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	Bilan annuel 2019 des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et du budget annexe du lotissement "Le Carros"
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216405191-20200213-2020-013-07-DE
Date de transmission de l'acte	18/02/2020
Date de réception de l'accuse de réception	18/02/2020